

VILLE DE



Nogent-sur-Marne

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

LE MARDI 9 MAI 2017 A 20 H 00

N° 17/62

Proposition de séances à titre gracieux favorisant le bien-être au travail à destination des agents de la commune dans le cadre d'un partenariat avec la société SOPHROKHEPRI

L'an deux mille dix-sept, le Mardi neuf Mai à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Scène Watteau sur convocation qui leur a été adressée le 2 Mai 2017 par le Maire conformément à l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 39

SONT PRESENTS à l'ouverture de la séance :

Jacques JP. MARTIN, Maire
Jean-Paul DAVID, Jean Jacques PASTERNAK, Christine RYNINE, Sébastien EYCHENNE, Anne-Marie GASTINE, Philippe SAJHAU, Christophe IPPOLITO, Chantal LETOUZEY de BRUYNE, Philippe GOYHENECHÉ, Gilles HAGEGE, Florence FOSSE, Philippe PEREIRA, Adjoints au Maire
Jacques LABESCAT, Alain DEGRASSAT, Claude SLOBODANSKY, Pascale MARTINEAU, Aurélie SAINT-LO, Annie FERREIRA, Mariam LADJOUAN, Bernard RASQUIN, Anne-France JACQUILLAT, Aline JOFFET, Laurent TARAVELLA, Camille MAUDRY, Michel DENISART, Laurent BODIN, Amina YELLES-CHAOUCHE, Philippe CUYAUBERE, Elisabeth DURANTEL, Dominique FAURE, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR :

Mme DELANNET Véronique ... à ... M. MARTIN Jacques JP.
Mme LE RUYER Juliette ... à ... M. IPPOLITO Christophe
M. LEBLANC Nicolas ... à ... M. CUYAUBERE Philippe
M. LE DERFF Jean-François ... à ... M. DENISART Michel

SONT ARRIVES EN COURS DE SEANCE :

M. VERHEYDE Jean-Michel à la question 17/57....pouvoir à M. DEGRASSAT Alain (17/50 à 17/56)
Mme MÜNZER Déborah à la question 17/66....pouvoir à Mme GASTINE Anne-Marie (17/50 à 17/65)

ABSENTS EXCUSES :

Mme RENOUX Anne
Mme LIEVYN Florence

Les membres présents formant la majorité des Conseillers en exercice peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été proposé, en conformité à l'article L.2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil pour la présente séance :

SECRETARE DE SEANCE : Mme JACQUILLAT Anne-France

MODERATEUR : M. DAVID Jean-Paul

Ces formalités remplies ;

Classification :

143

Accusé de réception en préfecture
094-219400520-20170509-17-62-DE
Date de télétransmission : 12/05/2017
Date de réception préfecture : 12/05/2017

LE CONSEIL MUNICIPAL,

N° 17/62
Proposition de
séances à titre
gracieux favorisant le
bien-être au travail à
destination des agents
de la commune dans le
cadre d'un partenariat
avec la société
SOPHROKHEPRI

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Vu le Code de la sécurité sociale et son article 412-8,

Vu la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 9,

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 88-1,

Vu la Loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 26, 70 et 71,

Considérant que l'action sociale, collective ou individuelle, vise à améliorer les conditions de vie des agents publics et de leurs familles, notamment dans les domaines de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs, ainsi qu'à les aider à faire face à des situations difficiles,

Considérant que la Loi du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale a généralisé le droit à l'action sociale pour tous les agents territoriaux et précisé qu'il appartient à chaque collectivité territoriale de définir, par délibération, le type des actions et le montant des dépenses qu'elle entend engager dans la réalisation des prestations d'action sociale,

Considérant que la commune de Nogent sur Marne se préoccupe du bien-être de ses agents dans l'exercice de leurs fonctions, aux fins de leur assurer les meilleures conditions de travail possibles,

Considérant la proposition présentée par la société SophroKhepri à la Ville de Nogent-sur-Marne consistant à être leur partenaire en qualité de lieu d'expérimentation dans le cadre d'un appel à projet de la Région Ile de France,

Considérant que l'appel à projet présenté par SophroKhepri dans le cadre de l'appel à projet régional « Innov'up Expérimentation » entre dans la thématique prioritaire « santé et mieux vivre, en partenariat avec l'Agence Régionale de la Santé et l'Assistance Publique des Hôpitaux de Paris,

Considérant que l'appel à projet intitulé « Innov'up Expérimentation » a pour but d'accompagner les projets innovants des petites et moyennes entreprises jusqu'à leur expérimentation en milieu réel et de les valoriser,

Accusé de réception en préfecture
094-219400520-20170509-17-62-DE
Date de télétransmission : 12/05/2017
Date de réception préfecture : 12/05/2017

Considérant que la société SophroKhepri souhaite proposer des prestations liées au bien-être au travail aux agents de la Ville de Nogent-sur-Marne,

Considérant que la subvention qui serait accordée par la Région Ile-de-France dans le cadre de l'appel à projet déposé par SophroKhepri, sera traduite en un nombre de séances qui seront à disposition des agents de la Mairie dans le cadre de ce partenariat,

Considérant qu'il conviendra alors de signer une convention relative à ce partenariat,

Considérant que dans ce cadre, les prestations proposées se feront à titre gracieux et sans aucune contre-partie ni engagement au terme de la période entrant dans le champ de l'appel à projet,

Considérant que la Commune de Nogent sur Marne souhaite encadrer le recours aux prestations proposées par SophroKhepri de manière à ce que les prestations fournies soient complémentaires avec l'action des partenaires institutionnels (médecin de prévention notamment),

Considérant que le partenariat concernerait les prestations en lien avec le bien-être au travail (gestion du stress, aide à la parentalité, préparation à la retraite,...),

Considérant que la Direction des Ressources Humaines de la Commune sera l'interlocuteur privilégié de SophroKhepri qui sera bien évidemment soumis à la confidentialité des situations individuelles,

Après examen lors de la Commission Permanente du 27 avril 2017,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1^{er} : Décide d'autoriser le Maire à signer une lettre d'intention à SophroKhepri afin que la Commune de Nogent sur Marne soit le lieu d'expérimentation dans le cadre d'un appel à projet de la Région Ile de France, intitulé « Innov'up Expérimentation », dont le but est d'accompagner les projets innovants des petites et moyennes entreprises jusqu'à leur expérimentation en milieu réel et de les valoriser.

Article 2 : Décide d'autoriser le Maire à signer la convention de partenariat avec SophroKhepri dès lors que celle-ci aura réceptionné la subvention de la Région Ile-de-France dans le cadre de l'appel à projet « Innov'up Expérimentation ».

Dernier article : Dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Commune ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

Et ont les membres présents signé après lecture,

Pour Copie Conforme
Le Maire,
Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué

[Signature]



Accusé de réception en préfecture
094-219400520-20170509-17-62-DE
Date de télétransmission : 12/05/2017
Date de réception préfecture : 12/05/2017

